



ONUCI

FOCUS SUR UNPOL

Dossier

GENRE ET MAINTIEN DE LA PAIX



Des UNPOLs Femmes (à g. le PIO/UNPOL et à d. la section VIH/SIDA) jouant pleinement leurs rôles au sein de leurs unités



LE ROLE DE L'UNPOL DANS LE CONCEPT GENRE ET MAINTIEN DE LA PAIX

Le genre a trait aux différences sociales et culturelles entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, différences qui se traduisent en terme d'égalité ou d'inégalité.

Dans le cas des conflits armés et quelle que soit leur nature, ils affectent différemment les filles et les garçons, les femmes et les hommes. La compréhension des questions de genre dans le maintien de la paix est fondamentale pour le personnel civil, militaire et de la police. Une importance qui se justifie par la nécessité pour les agent(e)s concerné(e)s à gérer de façon appropriée les différents effets des conflits sur les femmes, hommes, filles et garçons. L'efficacité des interventions dépend dans une large mesure de la prise en compte des préoccupations et besoins des filles, garçons, femmes et hommes dans la planification et la mise en œuvre des activités de maintien de la paix.

L'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, est l'expression pour les Nations Unies et les Etats membres de leur engagement à intégrer la perspective genre dans les opérations de maintien de la paix. La Résolution demande que le Département des Opérations de Maintien de la Paix intègre la perspective genre dans toutes ses activités de maintien de la paix tout en relevant la contribution des femmes en la matière.

Cela revient à accroître le nombre de femmes dans les différentes sections des services de maintien de la paix, à réaliser la formation du personnel de maintien de la paix en genre et à intégrer la composante genre dans les activités de terrain.

En ce qui concerne le personnel UNPOL, son rôle est déterminant dans la promotion de la perspective genre à plusieurs niveaux :

- La recherche des faits pour établir clairement la différence entre les types de violences vécues par les filles/femmes, comparées à celles faites aux garçons /hommes en vue d'établir un procès verbal équitable,

- L'appui et le renforcement des capacités du personnel de la police locale en matière de lutte contre les violences basées sur le genre

- La démonstration de la capacité des femmes au sein de la police des Nations Unies à jouer pleinement leur rôle dans le processus de résolution de conflit et/ou de consolidation de la Paix.

- La prise en charge par des UNPOLs femmes des problèmes spécifiques liés au genre dans les zones de conflit d'où l'humanisation du visage du « Peacekeeper » à travers celui de la policière.